

WPR/RC45.R13

PROGRAMME SPECIAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION
CONCERNANT LES MALADIES TROPICALES : COMPOSITION
DU CONSEIL CONJOINT DE COORDINATION

Le Comité régional,

Notant que le mandat du représentant des Philippines en tant que membre du Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales expire le 31 décembre 1994,²

1. CHOISIT le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour envoyer un représentant aux réunions du Conseil conjoint de coordination pour une période de trois ans, du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1997 ;
2. REMERCIE le représentant du Gouvernement des Philippines de sa contribution aux travaux du Conseil.

Huitième séance, 23 septembre 1994
WPR/RC45/SR/8

²Document WPR/RC45/15.